

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messenger suisse de France

Band: 15 (1969)

Heft: 4

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

canton de fribourg

La réforme des structures de l'université de Fribourg.

La commission universitaire chargée d'étudier la réforme de Fribourg a déposé son rapport. L'assemblée plénière des professeurs en a pris connaissance et en a discuté dans sa séance du 27 février 1969, sans prendre position. Elle a décidé de transmettre le rapport, accompagné du procès-verbal de la séance au Conseil d'Etat. Les observations des facultés seront soumises ultérieurement. La commission s'est inspirée du souci de permettre à l'université de fonctionner de manière efficace et de préparer son avenir. Dans l'optique de la commission, l'université sera dirigée par un recteur permanent, choisi parmi les professeurs, mais déchargé presque complètement de son enseignement et muni de pouvoirs étendus. Il sera assisté par un conseil de rectorat, de quatre membres.

L'organe de décision central de l'université sera un conseil de régence, composé pour deux tiers d'universitaires et pour un tiers de personnalités prises hors de l'université.

Cette ouverture permettra d'attribuer au conseil de régence des compétences plus grandes que celles des organes universitaires actuels. Parmi les universitaires, il y aura, outre le recteur et le chancelier, cin-

quante pour cent de professeurs, vingt-cinq pour cent de cadres intermédiaires et vingt-cinq pour cent d'étudiants. La même proportion est prévue pour les conseils de faculté et pour les conseils de sections. Ces dernières seront des subdivisions des facultés qui pourront être constituées selon les besoins.

Une commission de recours et de discipline comprenant, selon les cas, également des cadres intermédiaires et des étudiants, est prévue.

A tous les échelons, l'université devra être dotée du personnel administratif nécessaire.



canton de Genève

25^e Concours international d'exécution musicale Genève, 1969.

Le 25^e Concours international d'exécution musicale de Genève aura lieu du 20 septembre au 4 octobre 1969 et portera sur les branches suivantes : chant, piano, clavecin, flûte et contrebasse.

Peuvent y participer les jeunes artistes de tous les pays, âgés de 15 à 30 ans (pianistes), de 20 à 30 ans (cantatrices), de 22 à 32 ans (chanteurs), de 20 à 32 ans (clavecinistes), de 18 à 30 ans (flûtistes) et de 18 à 32 ans (contrebassistes). Le montant des prix s'élève à F suisses 53 500, prix spéciaux compris. Le concours est orga-

nisé, comme toujours, en collaboration avec la Société suisse de Radiodiffusion - Télévision, studio de Genève, et l'orchestre de la Suisse romande.

Les prospectus, en quatre langues, contenant le règlement et les programmes, viennent de paraître ; ils sont envoyés gratuitement à ceux qui en font la demande au secrétariat du concours, palais Eynard, CH-1204 Genève. Les inscriptions sont reçues jusqu'au 1^{er} juillet 1969. La liste des jurés, tous maîtres éminents de différents pays, sera publiée à fin mars.

A Genève, enfants et adolescents pourront accéder à la Sainte Cène.

Poursuivant son débat sur la pastorale de l'enfance et de la jeunesse, le consistoire de l'église nationale protestante de Genève a adopté dans sa dernière séance, la résolution suivante, relative à l'admission des enfants et des adolescents à la Sainte Cène :

— Les enfants, baptisés ou non, qui le désirent, peuvent affermir leur foi en participant à la Sainte Cène. Cette communion doit être précédée d'un entretien avec l'enfant et avec ses parents ou son représentant légal ; — Pendant l'instruction religieuse paroissiale, sitôt après l'enseignement sur les sacrements, les adolescents qui se sentent prêts sont invités à la communion ; les autres catéchumènes reportent leur décision et pourront communier plus tard.

Par cette décision, l'église montre qu'elle prend au sérieux la vie religieuse de l'enfant et de l'adolescent, qu'il soit baptisé ou non, et cela sans imposer d'âge minimum.

Par ailleurs, le consistoire a fait sienne une proposition de la commission d'aide au tiers monde demandant qu'à la traditionnelle action du Jeune fédéral en faveur des pays défavorisés soit adjointe une campagne destinée à faire connaître la déclaration de Berne sur « la Suisse et les pays en voie de développement » et susciter par là un intérêt et des engagements à longue échéance.

Ernest Ansermet +

Ernest Ansermet est mort à l'hôpital cantonal de Genève à l'âge de 86 ans, des suites d'une maladie.

Ernest-Alexandre Ansermet, qui devait devenir le plus grand chef d'orchestre que la Suisse ait connu, et l'un des Suisses les plus célèbres à l'étranger, était originaire de la Tour-de-Peilz. Il naquit à Vevey le 11 novembre 1883, dans une famille vaudoise de vieille souche terrienne, où l'on cultivait déjà la musique.

Il suivit l'université de Lausanne, où il obtint en 1903 la licence es sciences physiques et mathématiques, puis étudia les mathématiques à la Sorbonne, à Paris. Revenu en pays vaudois, il enseigna l'algèbre et l'arithmétique à Lausanne.

Mais, en proie au démon de la musique, Ansermet abandonne l'enseignement en 1909 pour étudier la musique à Paris et à Berlin. Il fait ses débuts en 1911 en dirigeant un orchestre à la Maison du Peuple à Lausanne, puis en 1912 devient directeur de l'orchestre du Kursaal de Montreux. Il assume ensuite la direction musicale des ballets russes de Diaghilev et parcourt l'Europe et l'Amérique.

Ansermet est appelé à Genève. C'est alors la grande date de

1918, année de la création de l'orchestre de la Suisse romande. Ansermet dirige le premier concert le 30 novembre. Dès lors, l'orchestre de la Suisse romande et son maître vont devenir célèbres dans le monde entier.

Ansermet dirigera l'O.S.R. pendant un demi-siècle, jusqu'à près de 85 ans, pour ne céder définitivement la baguette à Paul Klecki qu'à partir de 1968, après en avoir fait un ensemble prestigieux d'une centaine de musiciens permanents.

Ansermet a fait tout à la fois aimer les classiques et découvrir les modernes. A partir de la création en 1918 de l'« Histoire du soldat » de Stravinsky et Ramuz, il fera connaître les œuvres de nombreux nouveaux compositeurs, comme Stravinsky, Honegger, Fauré, Debussy, Ravel, Falla, Bartok, Martinu, Hindemith, Prokofiev.

Avec l'O.S.R., il se rendra dans tous les pays d'Europe, en Russie, aux Etats-Unis, au Mexique, en Argentine, au Japon, et participera à d'innombrables festivals internationaux. Il dirigera maints grands orchestres étrangers, collaborera avec Toscanini à New York et avec Charles Muench à Boston.

Ses interprétations lui vaudront le prix du meilleur enregistrement orchestral de l'académie nationale des Etats-Unis pour les arts et les sciences d'enregistrement. Le grand prix de la critique américaine du disque, le grand prix du jury des commerçants du disque britanniques, la médaille d'or du meilleur enregistrement intégral d'opéra et bien d'autres grands prix.

Ansermet laisse un livre remarquable sur « les fondements de la musique dans la conscience humaine » qui lui valut en 1964 le prix de la fondation Schiller. Il avait aussi rédigé ces dernières années deux volumes sur « le sens de la musique ». Enfin, il composa lui-même quelques œuvres pour piano et pour orchestre.

Homme complet, tout à la fois artiste, mathématicien et philosophe, Ansermet fut l'un des créateurs en 1914 des « Cahiers vaudois », avec C.-F. Ramuz et d'autres hommes qui firent renaître les lettres romandes. Il fut aussi, en 1945, l'un des initiateurs des rencontres internationales de Genève. Il joua un rôle éminent dans l'association des musiciens suisses et devint président d'honneur des Jeunesses musicales suisses.

Docteur honoris causa des universités de Lausanne et de Neuchâtel, Ansermet fut nommé bourgeois d'honneur de Vevey en 1943, de Genève en 1953 et de Lausanne en 1963. Il fut fait commandeur de la Légion d'honneur française en 1955 et reçut la grand-croix de l'ordre du Phenix, distinction suprême de la Grèce, en 1964.

canton de lucerne

Un souvenir Walter Mittelholzer, pionnier de l'aviation suisse à Lucerne.

A fin mars 1922, le grand aviateur, idole de nombreux jeunes garçons, devait survoler les Alpes de Milan à Duebendorf dans un appareil de chasse. Le vent contraire était très violent et Mittelholzer pénétra trop tôt dans la couche de brouillard au nord des Alpes. Son avion s'écrasa, à une altitude de 2 500 mètres, contre une pente de neige des Alpes glaronaises. Au prix de ses dernières forces le pilote blessé put atteindre à pied le petit village de Matt. Tout ce qui resta de son avion fut le moteur, une 120 hp le Rhône (moteur rotatif) qui est exposé aujourd'hui avec quelques autres moteurs d'avion intéressants à la maison suisse des Transports, à Lucerne.

**canton
de neuchâtel**

**Il n'y aura pas d'ours
dans le Jura neuchâtelois**

(C.P.S.) Le projet qu'avait caressé l'inspecteur cantonal de la chasse d'acclimater des ours dans la réserve naturelle du Creux-du-Van ne sera pas réalisé. Au cours de la session extraordinaire du Grand Conseil, le président du gouvernement cantonal, M. C. Grosjean a souligné très nettement que ce projet qui présentait un intérêt scientifique et touristique certain et qui eut contribué à l'équilibre biologique — a soulevé trop de passions pour qu'on puisse le réaliser. « Le gouvernement ne peut, dans ces conditions, autoriser qu'on introduise des ours et des cerfs dans le Jura » a-t-il déclaré.

Après avoir voté un crédit de 153 000 F pour l'achat d'horloges atomiques pour l'Observatoire de Neuchâtel, le Grand Conseil a accepté un projet de révision de la loi sur l'aide complémentaire à la vieillesse présenté par le Conseil d'Etat. Une motion invite le Conseil d'Etat à étudier les possibilités d'organiser des cours de recyclage pour les universitaires soit à l'Université de Neuchâtel soit sur le plan interuniversitaire romand. De tels cours de recyclage sont en effet fort souhaitables ; ils permettent aux universitaires qui sont déjà dans la vie pratique d'adapter leurs connaissances aux dernières données de la science. L'économie neuchâteloise trouverait un réel avantage à disposer d'universitaires régulièrement tenus au courant de ce qu'il y a de plus nouveau.

**Le Premier Mars
neuchâtelois**

(C.P.S.) L'élan unanime qui dresse chaque année à cette époque le peuple neuchâtelois tout entier autour de son drapeau et de ses souvenirs, frappe toujours l'étranger que le hasard a conduit dans ce canton, un premier mars. Bien que le brassage des populations ait conduit à ce phénomène que les Suisses d'autres cantons sont devenus plus nombreux que les authentiques Neuchâtelois, chaque habitant — même s'il porte un nom d'ailleurs — se sent un peu d'ici quand il entend les salves d'artillerie saluant un nouvel anniversaire de la République.

C'est que l'on entretient avec ferveur le respect qu'ont suscité les quelques hommes lucides et résolus qui, il y a tout juste 117 ans, firent sans verser une goutte de sang, la révolution la plus importante, la plus profonde et la plus chargée de sens qu'ait connu le pays.

Certes, on n'était pas malheureux avant 1848 à l'époque où Neuchâtel était Principauté prussienne. On cite encore le couplet que chantaient certains Neuchâtelois de ce temps :

« Ah ! que l'on était bien
Quand on était Prussien.
On allait à l'église
On priait pour le Roi
Pour la reine Louise
Et pour les magistrats.
Ah ! que l'on était bien
Quand on était Prussien. »

Mais le vent républicain qui soufflait sur l'Europe, avait ébouriffé quelques têtes du pays neuchâtelois. On se réunissait — surtout dans les Montagnes neuchâteloises — et l'on discutait ferme. C'est ainsi que commencent tous les mouvements.

Et il suffit parfois d'un discours incendiaire pour qu'un subtil sentiment de frustration se transforme en révolte.

**Le drapeau fédéral
est interdit**

Une première explosion de mécontentement, en 1831, le coup de main armé d'Alphonse Bourquin, échoua et fut durement réprimé. Par la suite, le gouvernement neuchâtelois interdit, comme séditieux, le drapeau fédéral et les chevrons ; il prit parti pour les cantons catholiques, qui avaient fait une alliance contraire au Pacte fédéral, le Sonderbund, et refusa de collaborer à sa suppression par les armes ; le pays en fut puni par une amende de 300 000 francs.

L'indignation populaire était à son comble ; partagée par des « patriotes » éclairés, Henry Grandjean et David Perret, au Locle, Fritz Courvoisier, le Dr Dubois et le pharmacien Nicolet à La Chaux-de-Fonds, l'avocat Alexis-Marie Piaget, les professeurs Ladame et Prince à Neuchâtel, Ami Girard à Renan, l'avocat Bille et Aimé Humbert à Berne, elle n'attendit pour éclater que la révolution qui, en février 1848, renversa à Paris le roi Louis-Philippe.

Le 1^{er} mars, une colonne de mille hommes armés, commandée par Fritz Courvoisier, descend de la montagne par un temps de neige épaisse et, à la nuit, arrive à Neuchâtel, monte au Château pour en recevoir les clefs « au nom du Conseil d'Etat de Sa Majesté ». Pas de sang versé, l'ordre public est respecté et l'on institue un gouvernement provisoire avec Alexis-Marie Piaget à sa tête.

La Révolution était faite

On a souvent et beaucoup parlé de cette marche des républicains neuchâtelois sur le chef-lieu et de la prise du Château. Plus encore, peut-être, que l'avènement de la République. C'est cette expédition, tambours en tête, avec les triangles-à-neige ouvrant la route, que célèbrent les Neuchâtelois d'aujourd'hui. Elle symbolise cet esprit de décision, ce goût de l'aventure possible, cette façon d'être qui a fait de tout temps des habitants du Haut comme du Bas, des explorateurs, des organisateurs et même des aventuriers.

Ils se consolent aujourd'hui de n'avoir plus de possibilité de revivre ces jours de gloire en mangeant les tripes ou la choucroute, et en prononçant des discours patriotiques, la veille du 1^{er} mars, mais l'esprit reste le même.

LIBERTÉ
ET
PATRIE

canton de vaud

Le nouveau rédacteur en chef de la « Tribune de Lausanne »

M. Jean A. Dumur, nommé rédacteur en chef du quotidien « La Tribune de Lausanne-Le Matin », est entré en fonction le samedi 1^{er} mars.

Agé de trente-neuf ans, M. Jean A. Dumur a déjà une grande expérience du journalisme et a fait de nombreux reportages à l'étranger. Il fut correspondant de la radio romande à Londres, puis nommé, en 1960, rédacteur à la « Gazette de Lausanne », avant de devenir chef des émissions de politique étrangère à la télévision romande (« Le point », « Continent sans visa »).

Le mésoscaphé de Jacques Piccard a terminé la première phase de ses essais

L'ATS apprend de Palm Beach (Floride) que le mésoscaphé « Benjamin Franklin px-15 », construit en 1967-1968 par Jacques Piccard et Grumman Aircraft à Monthey, dans l'entreprise Giovanola, et transporté en 1968 à Palm Beach, a terminé avec succès la première phase de ses essais.

Il a effectué toute une série de plongées dans diverses conditions et à différentes profondeurs, notamment une plongée de trois jours successifs à faible profondeur et une plongée à 615 m au large de Palm Beach dans le Gulf Stream. Au cours d'une de ces plongées, une promenade sous-marine de près de 30 km a été faite, durant laquelle le mésoscaphé s'est posé plusieurs fois sur le fond. Le câble téléphonique Palm Beach - Bahamas a été repéré par hasard et photographié. De nombreuses observations biologiques ont été faites. Le mésoscaphé a atterri à plusieurs reprises dans des champs de crabes, de seiches et de langoustines. La mer s'est révélée d'une très grande richesse planctonique. Au cours de ces plongées, tous les accessoires du mésoscaphé ont été essayés et la solidité de la coque contrôlée avec précision, grâce à 200 jauges de contrainte réparties sur sa surface.

Les préparatifs de l'expédition-dérive du Gulf Stream prévue pour cet été se poursuivent activement à la base de Grumman, à Palm Beach. Le programme prévoit qu'au cours de cette plongée 6 observateurs passeront, si les circonstances le permettent, un mois sous

l'eau sans remonter entretemps en surface. Le départ aura lieu de Palm Beach. Le point d'arrivée ne peut pas être prévu exactement. Les océanographes espèrent qu'il se situera au sud-est de Boston. L'équipage comprendra deux Suisses, Jacques Piccard et Serwin Aebersold, un technicien de la maison Grumman (D. Kazimir), deux observateurs de la marine américaine et un observateur de la NASA.

canton de zurich

La mort du petit journal...

(C.P.S.) Le 25 février, quinze mois et demi après sa première parution, le quotidien zuricois « Neue Presse » disparaît. Il était édité de concert par la « National Zeitung » et le « Tagesanzeiger ». « Neue Presse » était après « Blick » la deuxième feuille à sensation de Suisse allemande. Les raisons de la disparition de ce journal sont données par les responsables ; on nomme le manque d'intérêt du public et une période de démarrage plus longue que prévue. En outre, pour atteindre le tirage escompté de 140 000 exemplaires, on aurait dû abaisser le niveau du journal, ce que l'éditeur du « Tagesanzeiger » aurait refusé. De source informée, on apprend que le tirage de « Neue Presse » n'aurait jamais dépassé les 50 000 et que le déficit se monterait à environ 4 millions. Ainsi, ce journal disparaît d'un jour à l'autre, il se voit même refuser un sursis, lui qui si gentiment disait « lire et laisser lire ».